

Arrêté n°2024-04-08-BA portant composition du bureau présidentiel de la Commission d'expertise scientifique

Section 16

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 23-1 ;
- Vu la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°CA-28-01-2022-05 du 28 janvier 2022 portant approbation du règlement des Commissions d'expertise scientifique ;
- Vu l'arrêté n°2024-04-08-02 portant composition de la Commission d'expertise scientifique – Section 16 ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 10 octobre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition du bureau présidentiel de la CES section 16 :

Présidente	Madame	Nelly	GOUTAUDIER
Vice-président (PR)	Monsieur	Alain	DUCOUSSO-LACAZE
Vice-présidente (MCF)	Madame	Lucie	BROC
Vice-président (MCF)	Monsieur	Nicolas	NOIRET

Article 2 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines et arts ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.



Fait à Poitiers, le 8 avril 2024

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL